



# BOURSE DE RECHERCHE

**Appel à candidatures 2024**

**« Transition humanitaire : relations et (inter)dépendances, un changement de paradigme ? »**



# Présentation

---

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins et analyses des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



## Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



## Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



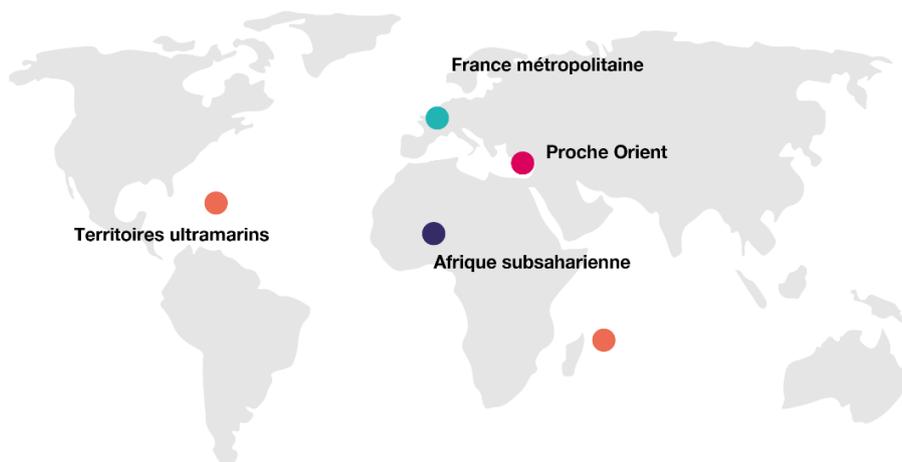
## Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



## Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



## Appel « Transition humanitaire : relations et (inter)dépendances, un changement de paradigme ? »

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2014 le programme « Transition humanitaire ». Il encourage la production de nouvelles connaissances, mobilise la diversité des littératures, organise le débat entre chercheurs et acteurs, diffuse les résultats aux publics concernés avec un seul but : apporter des éclairages scientifiques et multidisciplinaires sur les transformations du secteur humanitaire et ainsi contribuer à mieux adapter et anticiper l'action.

C'est dans le cadre de ce programme que la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour **trois bourses de recherche postdoctorales et individuelles de 12 mois**.

### Thématique et zone géographique de recherche

#### **Contexte : des besoins humanitaires inédits et des crises de nature différente**

Ces dix dernières années, les crises humanitaires ont connu une évolution significative due notamment à l'évolution du contexte géopolitique mondial, la pression démographique, la croissance non contrôlée des zones périurbaines<sup>1</sup>, des crises et conflits armés prolongés, des pandémies et crises sanitaires inédites<sup>2</sup>, un sous-développement chronique, ou encore des catastrophes naturelles plus fréquentes<sup>3</sup> et destructrices<sup>4</sup> en raison du dérèglement climatique<sup>5</sup>. Le nombre de conflits armés a par ailleurs plus que doublé au cours de la dernière décennie et continue d'augmenter,

<sup>1</sup> MATTEUDI Emmanuel, « L'humanitaire au cœur des enjeux de la ville de demain », In « La bombe urbaine. Quel impact pour les humanitaires ? », *Alternatives humanitaires*, N° 10, Mars 2019.

<sup>2</sup> TROIT Virginie, « Entre local et global, les organisations humanitaires face aux crises sanitaires mondiales », *L'Économie politique*, N°87, pages 80 à 90, 2020/3.

<sup>3</sup> Nous assistons depuis plusieurs décennies à une augmentation importante du nombre de catastrophes. En effet, le nombre annuel moyen de catastrophes dites « naturelles » mesuré entre 1997 et 2017 est deux fois plus important qu'entre 1978 et 1997, selon le Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 », 2018.

<sup>4</sup> FICR, « Rapport 2020 sur les catastrophes dans le monde », 2021. [https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-10/2020\\_WorldDisasters\\_Full\\_FR.pdf](https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-10/2020_WorldDisasters_Full_FR.pdf)

<sup>5</sup> BUFFET Christophe, « Les humanitaires au défi du changement climatique », « Changement climatique. Comprendre, anticiper, s'adapter », *Alternatives humanitaires*, N° 11, Juillet 2019.

tout comme le nombre de personnes ayant subi des déplacements forcés.<sup>6</sup> Dans ces contextes, l'application et le respect du DIH posent de nombreux défis du fait de l'évolution des conflits contemporains où les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes et la qualification des conflits se complique<sup>7</sup>. Enfin, le changement climatique multiplie les risques de crise et aggrave la vulnérabilité des personnes qui ont déjà besoin d'une aide humanitaire. En 2021, la moitié des personnes dans le besoin d'une aide humanitaire vivaient dans des pays très vulnérables aux effets du changement climatique, et 39 % vivaient dans des pays confrontés à la fois à des conflits de haute intensité, à des niveaux élevés de fragilité socio-économique et à des niveaux élevés de vulnérabilité aux effets du changement climatique<sup>8</sup>.

En conséquence, le champ de l'action humanitaire internationale doit faire face aujourd'hui à des besoins d'une ampleur inégalée. Ceux-ci sont désormais chiffrés à plus de 50 milliards de USD, et un total de 339 millions de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire<sup>9</sup>. Selon ALNAP, entre 2018 et 2021, ce chiffre a augmenté de 87 %, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, qui a fait basculer environ 97 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021<sup>10</sup>. Malgré un niveau de ressources financières et humaines historiquement haut<sup>11</sup>, le secteur humanitaire ne parvient pas à couvrir l'ensemble de ces besoins, et l'écart entre les demandes de fonds et les financements disponibles ne cesse de s'accroître<sup>12</sup>. Au-delà de ces problématiques financières, on constate également que la capacité des populations à accéder à l'aide humanitaire dans les situations de conflit armé se détériore, les gouvernements et les groupes armés non étatiques refusant de plus en plus souvent l'accès, et les barrières bureaucratiques se multiplient<sup>13</sup>.

## Un secteur transformé et remis en question

Au cours de la même période, le secteur humanitaire a connu de profonds bouleversements et questionnements. En 2016, le Sommet humanitaire mondial

---

<sup>6</sup> Selon ALNAP, il atteint 89,3 millions de personnes en 2021. Voy. ALNAP, « The State of the Humanitarian System », *ALNAP study*, 358 p., 2022.

<sup>7</sup> JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, « La guerre, le droit et la justice », in L. Gautier (dir.), *Mondes en guerre. Tome IV. Guerre sans frontières. 1945-2020, Passés/Composés*, p. 453-515, 2021.

<sup>8</sup> Development initiatives, *The Global Humanitarian Assistance Report 2022*, 129 p, 2022. <https://devinit.org/resources/global-humanitarian-assistance-report-2022/>

<sup>9</sup> OCHA, *Global Humanitarian Overview 2023*, 2023

<sup>10</sup> OBRECHT Alice, SWITHERN Sophia et DOHERTY Jennifer, « The State of the Humanitarian System », *ALNAP*, 358 p, 2022. <https://sohs.alnap.org/>

<sup>11</sup> Le nombre de personnes employées par les organisations humanitaires dans leurs opérations continue d'augmenter fortement pour atteindre 630 000 personnes en 2021, soit une augmentation de 11 % par rapport au précédent rapport, en raison du nombre croissant de travailleurs humanitaires nationaux, selon le rapport de l'ALNAP, « The State of the Humanitarian System », 2022. » <https://sohs.alnap.org/help-library/2022-the-state-of-the-humanitarian-system-sohs-%E2%80%93-full-report-0>

<sup>12</sup> Voir l'article récent de Jessica Alexander sur le volume des besoins, trop important pour l'aide humanitaire. ALEXANDER Jessica (2023), « Earthquake funding gap exposes larger fault lines for emergency aid sector, the New Humanitarian », 21 March 2023 <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2023/03/21/turkiye-syria-earthquake-funding-gap-emergency-aid-sector>

<sup>13</sup> Le Mali a par exemple récemment interdit les activités sur financements français, puis expulsé une ONG internationale, Voy. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221217-l-ong-suisse-appel-de-gen%C3%A8ve-est-interdite-au-mali> ; En Afghanistan, le régime Taliban a adopté plusieurs mesures visant à interdire l'emploi des femmes par les organisations humanitaires.

d'Istanbul et le « Grand Bargain » qui en résulta ont appelé à des réponses « aussi locales que possible, aussi internationales que nécessaire ». L'importance d'une réponse locale était d'ailleurs déjà soulignée de longue date par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment dans son Code de conduite de la réponse aux catastrophes<sup>14</sup>. Le « système humanitaire » international s'est alors engagé à investir davantage dans la capacité des organisations locales à travailler en complément de leurs homologues internationales. Par ailleurs, de nombreuses organisations humanitaires ont dû affronter des controverses internes, ou bien des scandales publics, liés à des accusations de racisme, de violences sexuelles, voire de pratiques néocoloniales posant la question des rapports de pouvoir, notamment dans la continuité du phénomène #MeToo en 2018 et du mouvement *Black Lives Matter* au courant de l'été 2020<sup>15</sup>. Ainsi, parvenir à une réponse plus « locale » et décentralisée aux besoins humanitaires est apparu dans l'agenda politique comme une réponse possible aux problèmes auxquels se heurte l'humanitaire international, et à la nécessité de le réformer sous peine de réduire les acteurs locaux à des sous-contractants plutôt que des partenaires<sup>16</sup>.

Ce mouvement de « localisation de l'aide » est généralement défini comme un processus inclusif des différentes parties prenantes du système humanitaire (États, bailleurs de fonds, organismes des Nations Unies, ONG et organisations locales) qui vise à ramener les acteurs locaux (autorités locales et société civile) au centre du système humanitaire. En plus de permettre une réponse humanitaire plus efficace et ancrée sur l'émancipation des pouvoirs locaux, l'objectif à long terme de la localisation est de renforcer la résilience des communautés touchées par la crise en établissant des liens avec les activités de développement<sup>17</sup>.

Depuis 2016, le Grand Bargain a été repensé et a évolué pour devenir le Grand Bargain 2.0<sup>18</sup>. Alors qu'il entrait dans sa cinquième année en 2021, ses signataires ont reformulé l'objectif global du processus pour atteindre de meilleurs résultats. Celui-ci a notamment débouché sur la création de Groupes de références nationaux, pilotés par des acteurs locaux et nationaux. Le but est de supprimer les obstacles à un financement de qualité, et d'apporter un soutien accru au rôle moteur des intervenants locaux, à leurs réalisations et à leurs capacités, ainsi qu'à la participation des

---

<sup>14</sup> FICR, « Code de conduite pour le Mouvement et des ONG lors de la réponse aux catastrophes », Engagement 6 : « Nous nous efforcerons de fonder la réponse aux catastrophes sur les capacités locales », 1994.

<sup>15</sup> AUDET François, « La localisation de l'aide humanitaire : un chantier de recherche en pleine émergence », *Revue canadienne d'études du développement*, 43(4), 2022. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/02255189.2022.2140128>

<sup>16</sup> À titre d'exemple, certains acteurs comme le réseau NEAR (Network for Empowered Aid Response, <https://www.near.ngo/>), un mouvement d'organisations de la société civile locales et nationales du Sud, œuvrent à autonomiser les ONG locales et nationales des pays du Sud pour qu'elles jouent un rôle positif et actif dans le système d'aide mondial.

<sup>17</sup> La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a participé activement au Groupe de travail n° 2 mis en place dans le cadre du « Grand bargain », dont l'objectif est de trouver des moyens d'« apporter davantage de soutien aux intervenants locaux et nationaux et de renforcer les mécanismes de financement dont ils disposent ». <https://glocalisation.ifrc.org/grand-bargain-localisation-workstream/>

<sup>18</sup> IASC (interagencystandingcommittee.org), « The Grand Bargain 2.0 Structure » <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/grand-bargain-20-structure>

communautés touchées aux actions menées pour répondre aux besoins humanitaires<sup>19</sup>.

Toutefois, force est de constater que cet engagement peine à se réaliser dans les faits, malgré de nombreuses promesses, dont celle qui engageait les donateurs et organisations d'aide à fournir 25% du financement humanitaire mondial aux intervenants locaux et nationaux d'ici 2020<sup>20</sup>. Alors que la pandémie de covid-19 aurait pu renverser la tendance<sup>21</sup>, le secteur humanitaire reste largement concentré. Au niveau financier, en 2021, un petit nombre de gouvernements donateurs a fourni la majeure partie de l'aide humanitaire internationale<sup>22</sup>. La plupart des financements de ces bailleurs de fonds (54 % en 2016) sont allés à des agences multilatérales, et la plus grande partie de cet argent a ensuite été transférée sous forme de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG), avec une concentration sur les grandes ONG internationales<sup>23</sup>. À l'autre extrémité de l'échelle, les ONG nationales et locales ont reçu beaucoup moins de fonds directement. Après une augmentation en 2020, le financement direct a diminué de près de deux tiers, pour atteindre le volume (302 millions de USD) et la proportion (1,2 %) de l'aide humanitaire internationale totale la plus basse des cinq dernières années<sup>24</sup>.

Ce contexte inédit complexifie le champ de l'action humanitaire internationale alors même qu'il connaît depuis la fin des années 1990 des mutations importantes qui laissent à penser que l'humanitaire du XXI<sup>e</sup> siècle sera très différent du dispositif de solidarité Nord-Sud d'essence plutôt occidentale qui s'est développé à partir de la création de la Croix-Rouge en 1863<sup>25</sup>.

Fidèle à la thématique structurante de ce programme de recherche, l'analyse de ces transformations, ou au contraire des inerties paradoxales de l'action humanitaire seront au cœur de cet appel « Transition humanitaire » en remettant au centre la question et l'étude de la « relation ». Cette notion est appréhendée de manière bien différente selon les disciplines. En effet, elle est centrale en sociologie et constitue un objet de recherche à part entière<sup>26</sup>, notamment des réflexions autour du lien social. En psychologie, des travaux importants s'intéressent aux relations entre « aidants et

---

<sup>19</sup> Guidance Note on National Reference Groups [ARA, EN, ES, FR, Indonesian] | IASC (interagencystandingcommittee.org) <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/guidance-note-national-reference-groups>

<sup>20</sup> COMMISSION EUROPEENNE. EU/DG ECHO, « Guidance note - Promoting Equitable Partnerships with Local Responders in Humanitarian Settings », 2023. <https://interagencystandingcommittee.org/eudg-echo-guidance-note-promoting-equitable-partnerships-local-responders-humanitarian-settings>.

<sup>21</sup> TROIT Virginie, « Entre local et global, les organisations humanitaires face aux crises sanitaires mondiales », *L'Économie politique*, N°87, pages 80 à 90, 2020/3.

<sup>22</sup> Les 20 principaux donateurs en 2021 ont fourni la quasi-totalité de l'aide humanitaire internationale publique, représentant 97 % de toutes les allocations, et les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont été les trois principaux donateurs chaque année au cours de la dernière décennie, ces trois donateurs représentant à eux seuls 59 % de l'aide humanitaire internationale publique. Development initiatives, *The Global Humanitarian Assistance Report 2022*, 129 p, 2022. <https://devinit.org/resources/global-humanitarian-assistance-report-2022/>

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> MATTEI Jean-François, TROIT Virginie, « La transition humanitaire », *Med Sci* (Paris), Volume 32, Number 2, Février 2016. <https://doi.org/10.1051/medsci/20163202016>

<sup>26</sup> DONATI Pierpaolo, « La relation comme objet spécifique de la sociologie », *Revue du MAUSS* (n° 24), pages 233 à 254, 2004/2.

aidés »<sup>27</sup> dans le domaine de la santé. En relations internationales, la notion de relation constitue l'essence même de la discipline, avec une perspective bien plus globale et moins interpersonnelle, sans être toutefois bien définie mais avec des composantes partagées sur des sentiments comme la confiance, question au centre de l'accès humanitaire<sup>28</sup>. L'approche éthique s'en est emparé ces dernières années qu'elle soit d'inspiration biomédicale<sup>29</sup> ou plus juridique<sup>30</sup>. En revanche, rares sont les travaux abordant les questions des relations spécifiques nouées autour de l'humanitaire, et des interactions générées, que ce soit entre acteurs, avec les contextes<sup>31</sup>, ou avec les bénéficiaires.

Partant de ce constat, la Fondation vise à soutenir dans cette édition 2023 des recherches permettant d'interroger et d'étudier les multiples interactions, interdépendances et rapports de force ou au contraire, dynamiques de solidarité et de coopération autour de l'élan d'humanité<sup>32</sup> qui fondent et structurent l'aide humanitaire. D'une part, les relations entre aidants et aidés, entre populations bénéficiaires et acteurs humanitaires ; d'autre part les relations entre les acteurs eux-mêmes, quels qu'ils soient et à toutes les strates d'intervention de l'aide.

### **De la relation d'aide aux (inter)dépendances de la solidarité internationale : le regard des sciences sociales à toutes les échelles d'action**

De la relation aidants-aidés aux actions d'entraide sur les territoires, de la mise en œuvre de programmes à grande échelle à la construction de normes internationales, le secteur humanitaire peut être étudié sous bien des aspects, au prisme de la relation, qu'elle soit individuelle, opérationnelle ou institutionnelle. Que ce soit sur leurs motivations, les acteurs qui les portent, leurs mécanismes, leurs effets, leurs discours ou leurs perceptions, les relations obligent à un premier décentrement puisqu'elles incluent au moins deux sujets ou entités. Que ces dernières soient asymétriques ou égalitaires, les sciences sociales doivent permettre de mieux appréhender les relations qui font l'action humanitaire et la transforme, à travers un dialogue multidisciplinaire et une diversité des points de vue. En cela, elles peuvent produire des analyses utiles pour changer les mentalités, faire découvrir des réalités occultées, ou faire émerger des dispositifs et pratiques porteurs de solutions ou dont les effets, avec le recul, peuvent nuire non intentionnellement à la dignité des personnes, mettre en danger l'autonomie des acteurs ou la justice des actions. L'objectif de cet appel est donc de susciter et de soutenir des propositions de recherche innovantes, qui questionnent le secteur humanitaire à travers les dimensions éthiques, techniques ou stratégiques des

---

<sup>27</sup> FERRERO Marc, « La relation aidant-aidé et ses avatars », *Le Journal des psychologues* (n° 345), pages 66 à 70, 2017/3.

<sup>28</sup> BALZACQ Thierry, « Renewing the Study of Trust in World Politics: A Relational Agenda », *Journal of Global Security Studies*, Vol. 7, N°3, 2022. <https://doi.org/10.1093/jogss/ogac019>

<sup>29</sup> MATTEI Jean-François, « L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique », *Les Liens Qui Libèrent*, 2014

<sup>30</sup> Hugo Slim, « Humanitarian Ethics: A Guide to the Morality of Aid in War and Disaster », 2015

<sup>31</sup> STRATIGOS Jean-Marie. « Anthropologie et aide humanitaire, une relation à (re)définir », *Revue internationale et stratégique*, vol. 98, no. 2, pp. 83-91, 2015.

<sup>32</sup> L'Humanité est devenu le premier principe des 7 principes humanitaires fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1965, Voy. Comité International de la Croix-Rouge, « Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge », 2017. <https://www.icrc.org/fr/document/les-principes-fondamentaux-du-mouvement-de-la-croix-rouge-et-du-croissant-rouge>

relations qui se jouent pendant ou entre les crises, sur différentes échelles et temporalités d'action.

En premier lieu, les rapports entre populations bénéficiaires et acteurs humanitaires permettent d'étudier l'évolution des besoins, des réponses qui leur sont apportées mais surtout de la relation qui d'un côté comme de l'autre évolue du fait des nouvelles technologies ou des bouleversements politiques et sociaux, voire de l'entrée de nouveaux acteurs. Il s'agira notamment d'éclairer la relation entre ONG ou réseaux du Sud et leurs bénéficiaires, celles des ONG nationales ou locales avec les acteurs intermédiaires ou périphérique de l'aide, comme les collectivités territoriales, les entreprises ou les dispositifs régionaux. Les freins et les leviers de la relation entre local et global seront abordés. La mise en place d'innovations et les partenariats multi-acteurs qu'elles suscitent en étroite collaboration avec le secteur privé, l'économie sociale et solidaire comme les fondations ou les États (livraison de sang par drones au Rwanda<sup>33</sup>, projet IEDA au Burkina Faso<sup>34</sup>, etc.) seront également questionnés.

Par ailleurs, le secteur humanitaire produit depuis des décennies de nombreuses normes, codes, principes<sup>35</sup> ou autres formes de règles encadrant ses modes de fonctionnement, ses comportements et les relations entre acteurs de l'aide et populations bénéficiaires. En revanche, peu d'études et de recherches s'intéressent aux modalités de leur application, à leur diffusion auprès des multiples acteurs de l'aide, notamment au niveau local et à l'influence des différents types de normes, comme par exemple celles issues du secteur privé ou du *New Public Management*<sup>36</sup>.

En second lieu, cet appel soutiendra des projets de recherche proposant d'analyser les rapports et interactions entre acteurs locaux et acteurs internationaux, encore asymétriques et inégaux<sup>37</sup>. Concrètement, sur le terrain, nombre d'organisations humanitaires internationales travaillent systématiquement avec des partenaires locaux, et certaines, comme Alima par exemple<sup>38</sup>, développent des modèles opérationnels inédits (en matière de partenariat, transfert de compétences, ressources humaines, etc.) ou de fortes innovations dans la réponse aux besoins des populations affectées, tels les transferts monétaires, afin d'être plus efficaces. De même, sont apparus ces dernières années au niveau national ou régional une myriade d'acteurs

---

<sup>33</sup> BOULARD Laure, « Au Rwanda, le confinement accélère la livraison de médicaments par drones », *Le Monde*, 4 mai 2020.

<sup>34</sup> DOUCE Sophie, « Au Burkina Faso, des tablettes pour améliorer le diagnostic des enfants malades », *Le Monde*, 26 juin 2019.

<sup>35</sup> Au-delà des principes humanitaires, consacrés en droit international, de nombreux autres cadres ont été développés : Standards SPHERE, Core Humanitarian Standard, Humanitarian Accountability Partnership...

<sup>36</sup> MARTIN Boris, « L'adieu à l'humanitaire ? Les ONG au défi de l'offensive néolibérale », Editions Charles Leopold Meyer, 132 p, 2016.

<sup>37</sup> MATTEI Jean-François Mattei, TROIT Virginie, « La transition humanitaire », *Med Sci (Paris)*, Volume 32, N° 2, Février 2016, <https://doi.org/10.1051/medsci/20163202016> : « De plus, si la similitude entre la médecine et l'humanitaire est manifeste au travers de leur mission commune de sauver des vies, elle l'est aussi du fait des relations asymétriques qu'elles engendrent entre le médecin et le patient comme entre l'acteur humanitaire et la personne affectée. L'un étant celui qui sait et décide, l'autre celui qui souffre et dépend. Il est donc nécessaire de rétablir l'égalité des échanges entre les personnes impliquées dans l'action humanitaire selon le modèle du respect du droit des patients et de leur dignité engagé dans le domaine de la santé ».

<sup>38</sup> PECHAYRE Marion « ALIMA et les African Doctors », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 7, 30 p, février 2017.

intermédiaires, encore peu étudiés, qui sont porteurs de changement, tels que le réseau ENDA en Afrique de l'ouest ou l'AMREF en Afrique de l'est. Aussi, on voit certains acteurs changer leur mode de gouvernance, en ouvrant les réseaux transnationaux à plus de gouvernance nationale dans les pays d'opérations, d'autres travailler à identifier des solutions de financement innovantes visant à renforcer les interventions humanitaires menées localement (START Fund Bangladesh, Oxfam Myanmar). Pour d'autres encore, comme l'a constaté le Groupe URD<sup>39</sup>, la « localisation » est un moyen d'accéder à des régions au contexte sécuritaire difficile, en transférant des risques des acteurs internationaux vers les acteurs nationaux, ou en réduisant les coûts. Dans tous les cas, il apparaît que la localisation reste à faire et que les acteurs internationaux ont un rôle proactif pour laisser l'espace aux organisations locales<sup>40</sup>. Cela dit, il y a peu de consensus sur ce que signifie une réponse véritablement « locale » en théorie et d'ailleurs la traduction du mot anglais « localisation » dans d'autres langues, comme le français, ajoute parfois de la confusion. En pratique, on observe que cela peut prendre des formes très différentes<sup>41</sup> et qu'il y a très peu d'incitations à la promouvoir au sein d'un système enclin à la centralisation structurelle et culturelle<sup>42</sup>.

Parmi les acteurs locaux, le rôle et la place des acteurs publics, qu'ils soient étatiques ou bien des collectivités territoriales, est souvent sous-étudié en rapport avec leur importance pour la protection des populations affectées par les crises. De même, au niveau national, le rôle des Etats demeure primordial puisqu'ils sont les premiers acteurs de la réponse aux crises et de la protection des populations, et constituent donc un maillon central de la transition humanitaire<sup>43</sup>. On observe également un renforcement des contrôles étatiques sur les ONG et acteurs humanitaires opérant sur leur territoire, et une affirmation forte de la souveraineté pouvant aller jusqu'à l'expulsion de certaines organisations, y compris des Nations Unies. Dans bien des contextes, l'humanitaire est imbriqué au cœur de dynamiques géopolitiques et conflictuelles importantes, créant un risque d'instrumentalisation de l'aide. Les acteurs humanitaires doivent dès lors négocier au quotidien leur indépendance et leur espace<sup>44</sup>. De plus, l'imposition de normes de lutte contre la criminalité organisée et contre le financement du terrorisme par un nombre croissant de bailleurs internationaux peut affaiblir les capacités d'accès des acteurs humanitaires, et nuire à la perception qu'en ont les populations bénéficiaires. Enfin, la montée en puissance

---

<sup>39</sup> URD, *Plus que de l'argent – La localisation en pratique*, 2017.

<sup>40</sup> « Renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires locaux », dans le but de « déployer une aide humanitaire agile et efficace » fait partie des objectifs de la nouvelle stratégie humanitaire de la France (2023-2027). <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/strategie-humanitaire-de-la-france-2023-2027/>

<sup>41</sup> Des partenariats plus équitables entre les acteurs internationaux et locaux, un financement accru et « aussi direct que possible » pour les organisations locales, un rôle plus central des acteurs locaux dans la coordination de l'aide, etc.

<sup>42</sup> Pour une approche critique de « l'organisation de la participation » des populations locales, voir JONES SANCHEZ Alvar « Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : De l'illusion populaire au déni politique », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 13, 35 p, mars 2018.

<sup>43</sup> Pour le cas de Madagascar, voir Dr RAFIDINARIVO Christiane (dir.), RALAMBOSON Hantsa, RANAIVOARIVÉLO Marie-Donna, « Transition politique et transition humanitaire : analyse politique comparée de la transition financière », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 10, 47 p, février 2017.

<sup>44</sup> CORBET Alice, « Agents de l'État et acteurs humanitaires : enjeux d'une interdépendance négociée. Étude de cas à Gambella », *Les Papiers du Fonds*, 26 p, février 2017.

des nouveaux bailleurs reconfigure les relations, avec pour objectif d'investir le champ international et le champ médiatique, longtemps apanage des pays occidentaux.

En conséquence, étudier ces relations d'aide, les (inter)dépendances entre acteurs, l'autonomisation de modèles locaux, ou encore les rapports de force à l'œuvre demeure primordial. L'articulation des dimensions « globale » et « locale » du système de solidarité internationale permet par exemple d'interroger l'efficacité de l'aide<sup>45</sup>, la coordination des aides extérieures avec les dispositifs d'aide intérieurs<sup>46</sup>, ou encore son adéquation avec les besoins des populations<sup>47</sup>. Dans la continuité de ces travaux produits durant les dernières années, il est donc nécessaire :

- 1) de combler la connaissance – et ainsi dépasser certains stéréotypes – sur les acteurs humanitaires locaux (difficultés, pratiques, points de vue, valeurs, redevabilité, etc.), notamment sur la façon dont les stratégies des acteurs et des organismes transnationaux impactent leurs modes de fonctionnement et d'action<sup>48</sup>;
- 2) de comprendre quels sont les réalités et effets des stratégies d'autonomisation et d'innovation mises en place par les acteurs internationaux dans un contexte annoncé de « localisation » de l'aide<sup>49</sup> ;
- 3) de saisir quels sont les conditions d'émergence de nouvelles normes, d'innovations institutionnelles et opérationnelles issues des pays bénéficiaires de l'aide et leur impact sur le bien-être des populations, les relations avec les partenaires privés ou publics, et plus généralement le système humanitaire international ;
- 4) de mieux connaître les mesures en expérimentation pour que les acteurs internationaux laissent l'espace opérationnel et financier aux organisations locales ;
- 5) d'étudier comment de telles initiatives – d'où qu'elles viennent – peuvent être capitalisées pour créer les conditions du développement des acteurs locaux et des réseaux transnationaux dans différents contextes.
- 6) de changer les mentalités en bousculant les catégories, en étudiant par exemple les réseaux transnationaux du Sud, les initiatives diasporiques, les nouvelles normes issues d'autres secteurs (lutte contre le changement climatique etc.), ou les innovations déployées par les petits Etats insulaires.

## **Objectif de l'appel**

L'Appel 2023 de la Fondation intitulé « Transition humanitaire : relations et (inter)dépendances, un changement de paradigme ? » vise à appréhender les réalités peu étudiées et l'émergence de modèles permettant d'envisager de nouvelles voies

---

<sup>45</sup> Pour une étude cas au Bénin, voir DJOHY Georges « Transition humanitaire et localisation de l'aide au Bénin : enjeux des perceptions et pratiques des bénéficiaires », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 23, 30 p., ISSN 2649-2709, avril 2019.

<sup>46</sup> ZRAN Anicet, « ONG locales et reconstruction du système de santé publique au nord de la Côte d'Ivoire », *Pratiques & Humanités*, n° 2, Juillet 2021, Fondation Croix-Rouge française, 4 p, 2021. [https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2021/08/fcrf\\_ph-2\\_anicet\\_zran.pdf](https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2021/08/fcrf_ph-2_anicet_zran.pdf)

<sup>47</sup> AUDET François, « La localisation de l'aide humanitaire : un chantier de recherche en pleine émergence », *Revue canadienne d'études du développement*, 43:4, 459-467, 2022. DOI: 10.1080/02255189.2022.2140128

<sup>48</sup> BOUJU Jacky et AYIMPAM Sylvie, « Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n°1, 16 p, décembre 2015.

<sup>49</sup> RUBINO Roberta « Les acteurs de la transformation agroalimentaire ouagalaises dans la trappe de l'économie de la survie », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 21, 27 p., ISSN 2649-2709, avril 2019.

sur le rôle et le développement des acteurs locaux nationaux et régionaux dans les régions du monde bénéficiaires de l'aide internationale, et plus généralement sur les tenants de la transition humanitaire, qui préfigure un nouveau paradigme, en appréhendant les conditions de sa réalisation dans différents pays. Il invite à explorer les obstacles et perspectives d'une action « aussi locale que possible » et à proposer des éclairages nouveaux pour les collaborations avec une action « aussi internationale que nécessaire » de la réponse aux crises humanitaires contemporaines. Les candidats sont particulièrement encouragés à aborder des problématiques relatives aux relations entre acteurs humanitaires et populations bénéficiaires, notamment en lien avec la perception et la participation de ces dernières. De plus, cet appel soutiendra des projets de recherche abordant des exemples de meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne l'engagement communautaire, le lien entre l'action d'urgence et le développement, entre l'action humanitaire et l'action sociale<sup>50</sup>. Comme dans de nombreux secteurs qui traversent des périodes de mutations extrêmes, l'approche éthique peut devenir un guide pour l'action, ainsi qu'un objet d'étude pour les chercheurs. C'est pourquoi un éclairage sur la dimension éthique et les modalités de son application sur le terrain est vivement souhaité.

## **Zone géographique de recherche**

Ces thèmes pourront être abordés empiriquement en Afrique subsaharienne, dans l'océan Indien, les territoires ultramarins, ainsi qu'au Liban.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français.

## **Conditions de candidature**

---

Les financements accordés par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût de recherches dans le cadre de projets individuels. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science

---

<sup>50</sup> Pour une appréhension de l'action humanitaire comme objet autonome d'analyse scientifique, à partir d'une vision globale incluant l'ensemble des circonstances dans lesquelles elle se déploie, voir EUDES Marina, RYFMAN Philippe, SZUREK Sandra, *Droit et pratique de l'action humanitaire*, L.G.D.J., Collection : Traités, 972 pages, 2019. L'ouvrage présente un panorama large et complet de ce qu'est l'« écosystème humanitaire », les interrogations que soulèvent ses choix et ses finalités - entre secours d'urgence et développement durable.

politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;

- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 5 mai 2024 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

## Dépôt de candidature

---

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site ([www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler

aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

## **Formulaire de candidature**

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
  - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
  - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
  - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 5 mars 2024 au 5 mai 2024 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

## **Processus d'évaluation et de sélection**

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **12 juillet 2024**.

## Modalités du soutien financier

---

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
  - une **bourse de recherche de 18 000 euros** ;
  - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
  - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
  - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
    - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
    - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
    - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
    - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
  - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.

- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un événement qui constitue un cas de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des événements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

## **Obligations**

---

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat

consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.

- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

## Calendrier

---

5 mars 2024	Lancement de l'appel à candidatures
5 mai 2024	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Mai – Juin 2024	Evaluation des candidatures
11 juillet 2024	Sélection des lauréats
12 juillet 2024	Annonce des résultats à tous les candidats
Juillet – Août 2024	Signature de la convention d'attribution du financement
1 <sup>er</sup> septembre 2024	Début des recherches
1 <sup>er</sup> septembre – 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Fin des recherches et réception des livrables finaux (rapport final, article scientifique et synthèse)

*La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>*

*Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.*

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : [contact@fondation-croix-rouge.fr](mailto:contact@fondation-croix-rouge.fr) ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

***Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.***

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

[recherche@fondation-croix-rouge.fr](mailto:recherche@fondation-croix-rouge.fr)